

Haut Nivernais

CLAMECY ■ La réflexion de la Ville est en cours en concertation rapprochée avec les habitants du secteur

Quel avenir pour les Chaumes-Fréteau ?

Voir ce qu'il est possible de faire des Chaumes-Fréteau dans les années qui viennent. La Ville réfléchit à des solutions en concertation avec les habitants.

Identifier les usages actuels et le futur de cette zone particulière. Avec ces objectifs dans le viseur, la Ville a organisé une réunion de concertation, à la salle Colas-Breugnot, avec les usagers des Chaumes-Fréteau, dites "Feurtiaux", à laquelle étaient conviés les habitants des hameaux de Moulot et de Sembrèves, ainsi que les associations utilisatrices du site.

En préambule, le maire, Nicolas Bourdoune, a rappelé l'importance qu'il attache à la concertation avec les habitants, préalable indispensable à la production et l'émergence de solutions concernant tout projet.

Les Chaumes, 92 ha sur une colline à l'ouest de la cité, comportent une partie forestière et une zone classée Natura 2000. Depuis 1998, ce qui suppose une aide financière de l'Europe aux collectivités pour préserver ce milieu naturel. Il s'agit ici d'une



PELOUSE. Elle est le siège d'un écosystème particulier qui mérite d'être préservé.

pelouse calcicole, caractérisée par une flore et une faune typiques adaptées à la sécheresse sur les terrains calcaires, où l'eau s'infiltrait vite. On y rencontre quelques espèces d'orchidées, quatorze espèces de chauves-souris et un coléoptère (Lucane). L'intérêt de sa préservation dépasse le cadre local, elle permet un brassage génétique avec les populations de treize autres sites régionaux analogues. En prime, c'est une zone de pro-

menades, de pique-nique, de cueillettes de champignons, de chasse...

Pourquoi agir ?

Cet espace herbeux s'est maintenu au cours des siècles précédents grâce au pâturage. Celui-ci ayant disparu, laisser les choses en l'état conduirait en quelques décennies à la "fermeture" complète du paysage par la forêt, stade ultime de l'évolution du milieu sous nos climats. L'état actuel est estimé "dégradé" (note de

7/10). De plus, le passage d'engins motorisés et des dépôts sauvages sont signalés, dont des déchets que la Ville évacue périodiquement.

Lison Delsalle, animatrice agro-environnement à la mairie, et Katia Ducroix, du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne, ont présenté les atouts du site : espace assez vaste, suffisant en ressources pâturables, facile d'accès. En revanche, la tendance à l'envahissement de la pelouse par les

arbustes, la fréquentation et différents usages des lieux sont des contraintes à prendre en compte, ainsi que la situation dans le périmètre du bassin de captage du Foulon. Michel Marchal, du club d'aéromodélisme, a précisé que le terrain a été déclaré auprès de l'aviation nationale. Une des pistes évoquées serait l'incitation au pastoralisme saisonnier pour un éleveur, ce qui serait aussi une dissuasion contre les actes d'incivilités.

À qui appartient Feurtiaux ?

Ni les Clamecycois, ni les Moulotais n'en sont propriétaires. D'après l'histoire exposé par Dominique Girault, conseiller municipal, un bail perpétuel du baron de Bussière donne, en 1531, le droit d'usage (pâturage et bois) à Moulot et Sembrèves. Après l'exécution dudit baron à la Révolution, ils paieront la taxe foncière « comme s'ils étaient propriétaires ». Mais, en 1938, le tribunal ne les reconnaît pas comme tels, il est impossible de se partager ces terrains, qui resteront en jouissance indivise.

La Ville de Clamecy verse la taxe foncière depuis 1977. Lors du procès qui a eu lieu en 1981, suite aux actions contre l'aménagement d'un terrain de motocross, le tribunal s'est déclaré incompétent pour trancher le litige. « La Ville de Clamecy n'a pas l'intention de confisquer Feurtiaux à Moulot et Sembrèves », a rassuré le maire, en réponse aux inquiétudes de Philippe Gaudin, un habitant de Moulot. Cette situation d'indivision actuelle n'est pas un obstacle au projet.

Le bon déroulement de cette réunion a permis un échange de points de vue constructif, que Nicolas Bourdoune a résumé ainsi : « On doit le considérer comme un bien commun. Gérons-le comme tel sans en revendiquer la propriété. On peut créer une association avec les gens de Moulot, Sembrèves et Clamecy pour agir de concert ». Cette étape sera suivie d'un compte rendu et d'une suite à définir en commun. ■

➔ **Contact.** Lison Delsalle, 06.78.99.35.01 ou lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

■ CORBIGNY

LA BOUCHERIE HARAND
FÊTE SES 80 ANS

Génisses élevées par nos soins dans les prés Corbigeois

PROMO BŒUF
DU 10 AU 17 MARS 2021

PROMO ROSBIF 25€/kg **14€90/kg**

PROMO STEACK 24,50€/kg **14€90/kg**

32, av. St-Jean - CORBIGNY
03.86.20.01.96

Pensez à commander
Dans la limite des stocks disponibles.

■ À NOTER

CLAMECY. Acpa. Le groupe d'expression mixte local de l'association ACompagnement de la personne addictée et de son entourage reprend ses activités, aujourd'hui, de 15 h à 17 h, au restaurant de la salle polyvalente. Le thème sera : Confinement, couvre-feu et traumatismes. Respect des gestes barrières et consignes sanitaires. Contact : 06.35.96.83.47. ■

La Vandoise. L'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPMA) La Vandoise tiendra son assemblée générale, samedi 20 mars, à 10 h, salle du restaurant de la salle polyvalente. Suivra une assemblée générale extraordinaire pour adopter les nouveaux statuts modifiés par arrêtés du 25 août 2020. ■

Emplois d'été. Les dossiers d'emplois d'été réservés aux lycéens et étudiants sont à retirer à la mairie et devront être remis avant mercredi 31 mars. ■

■ CARNET DU JOUR

LE JOURNAL DU CENTRE

■ **Rédaction.** 13, rue Marié-Davy, 03.86.27.02.50 ; clamecy.jdc@centrefrance.com
■ **Abonnements, portage du journal à domicile.** Renseignements et tarifs, service abonnements : 0.800.96.00.30 (appel et service gratuits).

CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ

■ **Nevers,** 3, rue du Chemin-de-fer, BP 229, 58002 Nevers Cedex ; 03.86.59.89.70 ; publicite58@centrefrance.com
■ **Clermont-Ferrand,** 45, rue du Clos-Four, BP 90124, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2.
■ **Petites annonces :** 0825.818.818* ; fax : 04.73.17.30.19.
■ **Avis d'obsèques :** 0825.31.10.10* ; fax : 04.73.17.31.19.
■ **Annonces légales :** 0826.09.01.02* ; fax : 04.73.17.30.59.
■ **Emploi :** 0826.09.00.26* ; fax : 04.73.17.30.39.
* 0,18 € TTC/mn.

SERVICES UTILES

■ **PHARMACIE.** Contacter le 32.37 (0,34 € la minute).
■ **AMBULANCES.** 15.
■ **HÔPITAL.** 03.86.27.60.00.
■ **ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER.** 10 h-17 h, 03.86.27.60.04.
■ **INFIRMIER.** Cabinet infirmier de la Mirandole : Mateos-Letocart-Dufrenoy-S. Gudard, place des Promenades, 03.86.27.15.52.

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE.

Bibliothèque 15 h-18 h ; 03.86.27.30.81.
■ **DÉCHÈTERIE.** Route de Surgy, 9 h-12 h et 14 h-17 h ; 03.86.27.92.23.
■ **MÉDIATHÈQUE.** Rue Jean-Jaurès, bibliothèque adultes et discothèque, 10 h-12 h et 13 h-17 h 45 ; bibliothèque jeunes, 13 h-17 h 45 ; 03.86.27.30.69.
■ **MAIRIE.** 8 h-30-12 h et 13 h-30-17 h 30 ; 03.86.27.50.70. ■

■ VESTIBOUTIQUES

ENTRAINS-SUR-NOHAIN. La vestiboutique de la Croix-Rouge, située 3, place du Château, est ouverte le mercredi, de 10 h à 12 h. ■

TANNAY. La vestiboutique de la Croix-Rouge, située 6, rue d'Enfer est ouverte à tous, sans distinction de revenus, le mardi et le vendredi, de 9 h à 12 h. De nombreux articles d'occasion pour hommes, femmes et enfants, de la vaisselle sont proposés à des prix attractifs à partir de 0,50 €. Le dépôt de vêtements en bon état est accepté. L'accueil se fait dans le respect des règles sanitaires en vigueur. ■

VARZY. La vestiboutique de la Croix-Rouge, située 30 et 33, rue Delangle, est ouverte les mercredis, de 14 h à 16 h, et les jeudis, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. ■

■ NÉCROLOGIE

Lucien Jacob

Bien que très discret, Lucien Jacob était considéré comme une figure, à Varzy, où il s'est beaucoup investi dans la vie associative. On appréciait son sourire permanent, sa modestie, son sens de la solidarité, sa mémoire sportive, son culte de la famille et une fidélité sans faille dans ses amitiés comme dans ses convictions.



C'est dans le foyer d'André et Augustine Jacob que Lucien est né le 8 février 1928, après deux autres enfants. À la suite de sa scolarité, à Varzy, et d'une adolescence empreinte des valeurs de la Jeunesse ouvrière chrétienne, il est entré au service de Maître Édouard Barraud, notaire, pour y débuter une longue carrière. Comme beaucoup de garçons de son âge, il a pratiqué le football à l'ASV où il était remarqué par sa redoutable pointe de vitesse. C'est lors de ces matches qu'il a rencontré Madeleine Moreau qu'il a épousée en 1953. De leur union sont nés quatre enfants : Jean-Paul, Marie-Annick, Patrick et Philippe. Lors du départ à la retraite de M^e Barraud, en 1965, Lucien Jacob a pro-

visoirement quitté Varzy pour rejoindre M^e Jammy-Fonbeney à Clamecy et en devenir le premier clerc. Une fonction qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1988, alors sous la direction de son propre fils, Jean-Paul, devenu notaire à son tour, dans l'étude clamecycoise depuis 1983.

De retour à Varzy avec sa famille, Lucien Jacob a profité de ses loisirs pour s'adonner à la chasse dans la société communale créée par son père et surtout à des activités de jardinage. Lucien et Madeleine Jacob, comme leurs parents, se sont beaucoup investis au service de la paroisse et de l'Association familiale varzycoise dont il était le trésorier. Lucien Jacob s'est éteint le 23 février, quinze jours après avoir fêté son 93^e anniversaire. ■